

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Denis Bouanga : le veto de l'ASSE et le confinement

Prosper Sax NZE BEKALE
Libreville/Gabon

L'AS Saint-Etienne (Ligue 1 française) a fait annuler une interview de l'international gabonais au journal L'Équipe, en fin de semaine dernière. Selon nos confrères du site Africafootunited.com, durant cette période de confinement, l'attaquant devait accorder, en fin de semaine dernière, une entrevue au média français L'Équipe. Et le journal L'Équipe de confirmer l'information. A la suite de l'intervention de la direction de la communication de l'AS Saint-Etienne, l'Insta Live avec Bouanga a été annulé quelques minutes avant son lancement. L'Équipe a déploré la suspension de l'interview, disant ignorer les motifs de cette décision, alors que l'occasion était donnée à la Panthère gabonaise de donner de ses nouvelles en ces temps de confinement lié à la pandémie de coronavirus. Mais Denis Bouanga a indiqué que cette mesure s'applique à tous les joueurs de l'AS Saint-Etienne. " Il y avait une directive interdisant à tout joueur des Verts de parler à la presse en cette pé-

riode difficile, pour éviter des interprétations ou dérapages. D'où l'arrêt du direct ", a expliqué Denis Bouanga. Avant de raconter son quotidien de sportif confiné.

Coupé dans l'élan de sa très bonne saison, Denis Bouanga profite actuellement du confinement pour passer des moments avec son fils. L'attaquant gabonais s'est confié sur son quotidien à la maison dans une vidéo pour Canal+ Afrique.

" En cette période compliquée, j'essaie de maintenir le cap tout simplement. On ne sait pas quand la saison va reprendre, et il faut continuer à se maintenir en forme. J'ai plusieurs choses à faire dans un programme bien détaillé, grâce à mon préparateur physique. J'ai plusieurs choses aussi à faire chez moi, m'occuper de mon fils, de ma petite famille, etc. C'est un mal pour un bien. Je joue souvent avec mon fils dans le jardin. Lui aussi a besoin de se défouler, ça fait du bien ", a expliqué l'ancien Nîmois.

Mais Denis Bouanga a indiqué que cette mesure s'applique à tous les joueurs de l'AS Saint-Etienne.



Denis Bouanga sous la tunique de l'AS Saint-Etienne.

Photo: DR/L'Union

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'HABITAT

AVIS NATIONAL D'APPEL D'OFFRES

Visa de conformité de la DGMP :

Date de lancement : 24 avril 2020
Avis d'Appel d'Offres : N°03-2020/Passerelles piétonnes-Libreville, Owendo et Akanda
Nom du projet : Construction des passerelles piétonnes dans les communes de Libreville, Owendo et Akanda
Source de financement : Etat Gabonais.

1. OBJET

Le Ministère des Transports, de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat lance un appel d'offres pour la conception et la réalisation des travaux de construction des passerelles piétonnes dans la commune de LIBREVILLE.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible : traversées piétonnes du Lycée Léon MBA et du Lycée Paul INDJENDJET GONDJOUT.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des marchés publics.

4. CRITERE DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités, juridiques, techniques et financières, à réaliser les travaux susmentionnés.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'Agence Comptable des Grands Travaux d'Infrastructures sise à l'immeuble Jardins d'Ambre (à côté de la pharmacie Sainte Marie) contre paiement d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse ci-dessous:

Secrétariat Général du Ministère des Transports, de l'Équipement,
des Infrastructures et de l'Habitat
BP 512 Libreville, E.mail : SG202027@yahoo.com
2e étage, Immeuble ALUSUISSE.

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières .du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOTS DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **25 mai 2020 à 12 h 30 minutes** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant TTC de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des marchés publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **25 mai 2020 à partir de 13 heures dans la salle de réunion sise au premier étage de l'ancien bâtiment du ministère.**

Le Directeur Général
des Marchés Publics

Le Secrétaire Général du Ministère des Transports,
de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat,

Eugène Pénafort MINTSA OYAME

Jean-Félix N'NEME MVE